



# CERTIFICAT QUALIBAT 2016

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 en vigueur.  
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI 17065.



ACCREDITATION N°19-0545  
LISTE DES SITES  
ET PORTEE DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR

Numéro AM1069  
validité du 23/02/2016  
au 22/02/2017

## Situation administrative et juridique

Date de création : 15/05/1984  
Forme juridique : SAS

Dénomination sociale : SIP OMNIUM

Capital : 400 000

117, TRAVERSE DE LA MONTRE  
ZAC LA VALENTINE  
13011 MARSEILLE 11

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MARSEILLE

Téléphone : 04 91 87 90 10 Fax : 04 91 87 92 09

Portable :

Etablissement : Principal  
Numéro Siret : 329 934 889 00034  
Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale : DE LUCA BERNARD DIRECTEUR

Numéro caisse de congés payés : 26476

Assurance Responsabilité travaux :  
SMABTP CAP 2000 1247000/001 290561

Responsable Technique : SCHULZ PATRICE

Assurance Responsabilité civile et environnementale :  
SMABTP CAP 2000 1247000/001 290561

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2015

Site internet : www.omnium-facades.com

E-mail : omnium@omnium-facades.com

## Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	33	EFF3	12 980 957	CA8
Dans l'activité	4	EFF1	35 139	CA1

## Certification 1552 Traitement de l'amiante

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'information, sur déclaration de l'entreprise titulaire du présent certificat, suivant la liste établie en Annexe C de la norme NF X 46-011.

Code / étape*	Secteur d'activité	Date d'attribution(*)	Date d'échéance
1552 PROB * Abréviations PRE : pré-certification ; PROB : certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment	23/02/2016  (* ou du plus récent renouvellement)	22/02/2018

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises", promulguées par l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI 17065.

Le Président de la commission

Richard THOMAS

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD